

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

Fiche du 30/1/2019, révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
Identification du mélange
Dénomination commerciale: ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Usage recommandé :
Détergent concentré pour surfaces dures.
Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)
Usages déconseillés :
Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant:
SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio
15060 Borghetto Borbera (AL) Italia
Tel. +39 0143 631.1
Distribué par:
SUTTER FRANCE S.r.l. - Società con Unico Socio
Sede legale: Via Vittor Pisani 16, 20124 Milano (MI) - Italia
French branch: 104, Avenue Albert 1er - 92563 Rueil-Malmaison FRANCE
Tél. +39 0143 631.1
Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
 -  Attention, Acute Tox. 4, Nocif en cas d'ingestion.
 -  Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :
Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger:



Attention

- Mentions de danger:
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- Conseils de prudence:
- P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.
 - P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 - P280 Porter un équipement de protection des yeux.

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient du (de la) METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE. Peut produire une réaction allergique.

Contient

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE
OXIRANE, METHYL-, POLYMERE AVEC OXIRANE, MONOBUTYL ETHER
ALCOOL GRAS ALCOXILE

Contenu du produit :

agents de surface non ioniques > 30 %

Le produit contient également: Parfums

Agents conservateurs: METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE,
METHYLISOTHIAZOLINONE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 25% - < 30% 2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL

REACH No.: 01-2119475104-44, Numéro Index: 603-096-00-8, CAS: 112-34-5, EC: 203-961-6



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 20% - < 25% DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER;

(2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL

REACH No.: 01-2119450011-60, CAS: 34590-94-8, EC: 252-104-2

Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.

>= 15% - < 20% 2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE

CAS: 166736-08-9



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 10% - < 12.5% C8-10 ALKYLE POLYGLYCOL ETHER

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

CAS: 71060-57-6



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

>= 7% - < 10% OXIRANE, METHYL-, POLYMERE AVEC OXIRANE, MONOBUTYL ETHER
REACH No.: 02-2119630717-36, CAS: 9038-95-3



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

>= 7% - < 10% ALCOOL GRAS ALCOXILE
REACH No.: 02-2119552554-37, CAS: 111905-53-4



3.3/2 Eye Irrit. 2 H319



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

>= 0.5% - < 1% TRIETHANOLAMINE
REACH No.: 01-2119486482-31, CAS: 102-71-6, EC: 203-049-8
Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions de l'Union, une limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne rien donner à manger ou à boire.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
 - Moyens d'extinction appropriés :
 - Eau.
 - Dioxyde de carbone (CO₂).
 - Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
 - Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
 - Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.
 - Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
 - La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
 - Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
 - Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
 - Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.
 - Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 - Porter les dispositifs de protection individuelle.
 - Emmener les personnes en lieu sûr.
 - Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
 - Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
 - Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 - En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
 - Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
 - Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
 - Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
 - Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
 - Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
 - Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
 - Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
 - Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - Stocker à l'écart des rayons du soleil.
 - Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.
 - Stocker à l'écart des sources de chaleur.
 - Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.
 - Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
 - Matières incompatibles:

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Voir section 10.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

UE - TWA(8h): 67.5 mg/m³, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m³, 15 ppm

ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Remarques: (IFV) - Hematologic, liver and kidney eff

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

UE - TWA(8h): 308 mg/m³, 50 ppm - Remarques: Skin

ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Skin - Eye and URT irr, CNS impair

TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6

UE - TWA(8h): 5 mg/m³

ACGIH - TWA(8h): 5 mg/m³ - Remarques: Eye and skin irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Travailleur industriel: 67.5 mg/m³ - Consommateur: 40.5 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 83 mg/kg - Consommateur: 50 mg/kg - Exposition: Cutanée

humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 101.2 mg/m³ - Consommateur: 60.7 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Consommateur: 1.25 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Travailleur industriel: 65 mg/kg - Consommateur: 15 mg/kg - Exposition: Cutanée

humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 308 mg/m³ - Consommateur: 37.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 1.67 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6

Travailleur industriel: 6.3 mg/kg - Consommateur: 3.1 mg/kg - Exposition: Cutanée

humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d

Travailleur industriel: 5 mg/m³ - Consommateur: 1.25 mg/m³ - Exposition: Inhalation

humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 13 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Remarques: bw/d

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL



Travailleur industriel: 5 mg/m³ - Consommateur: 1.25 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Cible: Eau marine - valeur: 0.11 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.44 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.32 mg/kg

Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 56 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 1.1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 4.4 mg/kg

Cible: Air - valeur: 11 mg/l

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Cible: Eau marine - valeur: 1.9 mg/l

Cible: Air - valeur: 190 mg/l - Remarques: Intermittent emissions

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 4168 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 5.2 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 52.3 mg/kg

TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.032 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.151 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.17 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.7 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 0.32 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.
Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
Aspect et couleur:	Liquide clair, vert	Visuel	--
Odeur:	Agrumé	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
pH:	8,5 +/- 0,5 (sol. 3%)	Contrôle instrumental	--
Point de fusion/congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	>=100°C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Point éclair:	>60 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Vitesse d'évaporation :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Inflammation solides/gaz:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité des vapeurs:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité relative:	0.984 g/ml	contrôle instrumental	--
Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Partielle	--	Interne Tests
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	<1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Température d'auto-allumage :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Viscosité:	<10 cP	--	Valeur estimative. Mélange pas visqueux.
Propriétés explosives:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit
Propriétés comburantes:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour la composition du produit

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
------------	--------	-----------	-------------

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

Miscibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Liposolubilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Conductibilité:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 7.2.

10.4. Conditions à éviter

Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2

10.5. Matières incompatibles

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

a) toxicité aiguë

Le produit est classé: Acute Tox. 4 H302

b) corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

- f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentées, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

- a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 2410 mg/kg
 - Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2764 mg/kg
 - Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 29 ppm - Durée: 2h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
 - Test: Irritant pour la peau Non - Source: OECD 404
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
 - Test: Irritant pour les yeux Oui - Source: OECD 405
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
 - Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
 - Test: Mutagenèse Négatif
- f) cancérogénicité:
 - Test: Carcinogénicité Négatif
- g) toxicité pour la reproduction:
 - Test: Toxicité pour la reproduction Négatif

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS: 34590-94-8

- a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg
 - Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 9510 mg/kg
 - Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 3.35 mg/l - Durée: 7h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
 - Test: Irritant pour la peau Négatif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
 - Test: Irritant pour les yeux Négatif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
 - Test: Skin or Resp Sensitization Négatif

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

- a) toxicité aiguë:
 - Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité
ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: OECD 404
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames test
- C8-10 ALKYLE POLYGLYCOL ETHER - CAS: 71060-57-6**
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OECD 401
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OECD 402
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Négatif
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux Positif
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif - Source: OECD 471
 - g) toxicité pour la reproduction:
Test: Toxicité pour la reproduction Négatif
- OXIRANE, METHYL-, POLYMERE AVEC OXIRANE, MONOBUTYL ETHER - CAS: 9038-95-3**
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300 mg/kg
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau Négatif - Source: OECD 404
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Négatif - Source: OECD 405
- ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4**
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 300 mg/kg
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Oui - Source: OECD 404 -
Remarques: slightly irritating
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405
- TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6**
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 6400 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
Test: LC0 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1.8 mg/m3 - Durée: 8h
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux - Espèces: Lapin Négatif
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif
 - f) cancérogénicité:
Test: NOAEL - Voie: Peau - Espèces: Rat = 250 mg/kg bw/d - Source: OCSE 451 -
Remarques: 103 weeks (daily, 5 days/week)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1300 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1995 mg/l - Durée h: 0.5

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY) PROPANOL - CAS: 34590-94-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Poecilia reticulata*

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 1919 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 969 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Pseudokirchneriella subcapitata

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Crangon crangon*

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 6999 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Skeletonema costatum

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.5 mg/l - Durée h: 528 - Remarques: *Daphnia magna*

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 4168 mg/l - Durée h: 18 - Remarques: *Pseudomonas putida*

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Daphnia magna*

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 10 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus

Point final: EC10 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Remarques: *Desmodesmus subspicatus*

C8-10 ALKYLE POLYGLYCOL ETHER - CAS: 71060-57-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Durée h: 96

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC0 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 100 mg/l

e) Toxicité pour les plantes:

Point final: EC10 - Espèces: Algues = 1 mg/l - Durée h: 96

OXIRANE, METHYL-, POLYMERE AVEC OXIRANE, MONOBUTYL ETHER - CAS: 9038-95-3

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:

Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Scenedesmus subspicatus

ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Leuciscus Idus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia mag

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 0.1 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1000 mg/l - Remarques: DEV-L2

TRIETHANOLAMINE - CAS: 102-71-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Leuciscus idus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 609.88 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:

Ceriodaphnia dubia

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 512 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:

Desmodesmus subspicatus

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 16 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: IC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 1000 mg/l - Durée h: 3

c) Toxicité terrestre:

Point final: LC50 = 33300 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Drosophila melanogaster

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301C - Durée: 28 jour - %: 80-90

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 75 - Remarques: OECD 301F

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301B - Durée: 28 jour - %: >60

C8-10 ALKYLE POLYGLYCOL ETHER - CAS: 71060-57-6

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

OXIRANE, METHYL-, POLYMERE AVEC OXIRANE, MONOBUTYL ETHER - CAS:

9038-95-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Demande biochimique en oxygène - Durée: 28 jour - Remarques: >60%

ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301F - Durée: 28 jour -
Remarques: >60% BOD del ThOD

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents. Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL - CAS: 112-34-5

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 0.56

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Bioaccumulation: Faible bioaccumulables - Test: BCF- Facteur de bioconcentration -
Remarques: < 100

C8-10 ALKYLE POLYGLYCOL ETHER - CAS: 71060-57-6

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

ALCOOL GRAS ALCOXILE - CAS: 111905-53-4

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

DIPROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER; (2-METHOXYMETHYLETHOXY)

PROPANOL - CAS: 34590-94-8

Mobilité dans le sol: Mobile

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables envers l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.
Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.

Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: No

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non applicable
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange.

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL



Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3
-------------------	--------	---

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/NOAEC:	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.



Fiche de Données de Sécurité
ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Fiche de Données de Sécurité

ECOCAPS FLOOR MAXI ECOLABEL

ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Diluer le produit avec de l'eau selon les modalités indiquées sur l'étiquette, si nécessaire.	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer, si nécessaire	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	- 1 fois par jour pour les détergents d'entretien quotidien - Périodique pour les détergents spécifiques
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. A diluer ou prêt à l'usage selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiènes sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle